

**Séance du 5 décembre 2014.**

Convocation du 28 novembre 2014.

**Ordre du jour :**

- Indemnité de conseil de la trésorière.
- Transfert de compétence au SDEY.
- Décisions modificatives.
- Affaires diverses.

Sous la présidence de Monsieur CONTE Claude, Maire.

**Présents** : Mesdames BITAUD Nathalie, BIZOT Marie-Hélène, CORRE Alexandra, Messieurs MARTINS Jean-Pierre, PIERRE Hervé, POT Christophe, VAN DAMME Hervé.

**Absents** : Madame TROUVE Hélène, excusée, Monsieur DAVOULT Jean-Paul.

- Monsieur MARTINS Jean-Pierre a été élu secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, le Maire demande à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

- **Factures assainissement.**
- **Approbation des entreprises pour travaux église.**
- **Demande de subvention.**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR**

**délibération n° 2014/décembre/001.**

L'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor, Mme ORSINI Denise, s'élève à 332,77 euros brut et 303,29 euros net. Le conseil municipal accepte le versement.

**TRANSFERT DE COMPETENCE AU SDEY**

**délibération n° 2014/décembre/002.**

En l'absence d'informations détaillées le conseil municipal refuse de transférer dans l'immédiat les compétences de la commune au Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne.

**FACTURES ASSAINISSEMENT**

**délibération n° 2014/décembre/003.**

Lorsqu'un habitant est victime d'une fuite d'eau, et que cela est justifié au Syndicat de l'Eau de TOUCY, la facture d'assainissement sera-t-elle établie sur les

bases de la facture d'eau établie ou non ? Le conseil municipal décide que la facture d'assainissement sera calculée sur les mêmes bases que la facture d'eau.

**DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL**

**délibération n° 2014/décembre/004.**

Cf. tableau à l'affichage municipal

**APPROBATION DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE**

**délibération n° 2014/décembre/005.**

La commission d'appel d'offre et l'architecte DECARIS ont choisi les entreprises suivantes pour les travaux de l'église :

- Lot n° 1 - Entreprise CHATIGNOUX à FONTAINE LES GRES (Aube) : maçonnerie, pierre de taille.
- Lot n° 2 – Entreprise DULION à ANCY-LE-FRANC (Yonne) : charpente.
- Lot n° 3 – Entreprise BATAIS à HAUBOURDIN (Nord) : couverture-paratonnerre.

Le conseil municipal entérine le choix de la commission d'appel d'offre et de l'architecte Monsieur DECARIS.

**DEMANDE DE SUBVENTION**

**délibération n° 2014/décembre/006.**

Courrier du Centre Interprofessionnel de Formation des Apprentis d'AUXERRE sollicitant une subvention de 100,00 euros, une jeune fille de THURY fréquentant cet établissement.

le conseil municipal décide de verser 50,00 euros.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

**- Demande de subventions :**

demandes de subventions de la part des associations : « clown z'hôpitaux » et « solidarité en action. ». Refus du conseil municipal.

**- Assurance Groupama :**

Demande de rendez-vous des assurances AXA afin d'étudier les contrats de la commune. Les contrats ont été également revus avec le conseiller de Groupama.

La cotisation 2015 Groupama passant de 6 841,69 € à 4 735,12 € la commune reste assurée chez Groupama.

**- Toilettes à l'école primaire :**

Des parents trouvent insuffisant la présence d'une seule toilette pour les garçons et d'une seule toilette pour les filles à l'école primaire de THURY.

La commission des bâtiments se rendra sur place afin de voir ce qu'il serait possible de faire.

## CONSEIL MUNICIPAL – réunions des mois de décembre 2014 & janvier 2015

### Séance du 5 décembre 2014 (suite)

#### **- Père-noël pour l'école de THURY :**

Pour les enfants de THURY le père-noël passera le 19 décembre 2014 à 20 heures 30.

#### **- Spectacle de l'école de THURY :**

Le spectacle de l'école de THURY aura lieu le 20 décembre 2014 à 15 heures.

La séance est levée à vingt deux heures cinquante minutes.

### Séance du 23 janvier 2015

Séance du 23 janvier 2015.

Convocation du 17 janvier 2015.

Ordre du jour :

- Achat du matériel communal.

Autorisation à payer de l'investissement.

ONF projet de travaux au Roichat.

Demande de subvention MFR.

Affaires diverses.

L'an deux mil quinze et le vingt trois janvier à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CONTE Claude, Maire.

Présents : Mesdames BIZOT Marie-Hélène, CORRE Alexandra, TROUVE Hélène, Messieurs MARTINS Jean-Pierre, PIERRE Hervé, POT Christophe, VAN DAMME Hervé.

Absente : Madame BITAUD Nathalie, excusée.

Madame CORRE Alexandra a été élue secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, le Maire demande à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le sujet suivant :

Travaux caniveaux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

#### **ACQUISITION D'UN MICRO TRACTEUR** **délibération n° 2015/janvier/001.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE le devis de la société EXPERT JARDIN pour l'achat d'un micro tracteur JOHN DEERE 3033R et ses accessoires pour un montant de 32 891,00 € hors taxe (39 469,20 € T.T.C.).

DEMANDE à bénéficier du financement spécial collectivité « 4 ans à taux zéro », sans frais supplémentaire (frais de dossier gratuit).

ETABLIT le plan de financement comme suit :

- montant total T.T.C. de l'opération : 39 469,20 € T.T.C.

- solde à la charge de la commune : 39 469,20 € T.T.C. à régler comme suit : 9 867,30 €

T.T.C. la première année, et 9 867,30 € T.T.C. les trois suivantes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette commande.

S'ENGAGE à inscrire cette dépense au budget primitif 2015.

#### **AUTORISATION A PAYER DE** **L'INVESTISSEMENT** **délibération n° 2015/janvier/002.**

Demande d'autorisation à payer de l'investissement sur les restes à réaliser du budget 2014 en attendant le vote du budget 2015. Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à payer de l'investissement sur les restes à réaliser du budget 2014.

#### **O.N.F. PROJET DE TRAVAUX AU ROICHAT** **délibération n° 2015/janvier/003.**

Programme d'actions de travaux pour l'année 2015 de l'Office National des Forêts. Travaux sylvicoles, cloisonnement d'exploitation pour 5 parcelles, pour un montant de 1 350,00 euros hors taxe. Le conseil municipal accepte ce programme d'actions.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MAISON** **FAMILIALE RURALE DE CHAMPEAUX** **délibération n° 2015/janvier/004.**

Demande de subvention de la maison familiale rurale de CHAMPEAUX. Une jeune fille de notre commune fréquente cet établissement. Le conseil municipal décide de verser 50,00 € à la maison familiale de CHAMPEAUX.

#### **TRAVAUX DE CANIVEAUX** **délibération n° 2015/janvier/005.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Madame TURLAN Lucienne a demandé des travaux à hauteur de sa propriété, car en effet l'eau ne s'écoule pas correctement et détériore sa façade ainsi que la route.

## CONSEIL MUNICIPAL – réunions des mois de décembre 2014 & janvier 2015

Un devis a été demandé à l'entreprise DAMOTTE à SAINTS EN PUISAYE pour la pose de caniveaux. Ce devis s'élève à 5 102,00 euros hors taxe. Madame TURLAN a proposé de participer aux frais occasionnés par ces travaux.

Le conseil municipal accepte ce devis, et une participation de 20 % sur le montant hors taxe soit 1 020,40 euros sera demandée à Madame TURLAN.

La commune fera également poser un regard route de Gemigny pour la somme de 552,00 €.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **- Eglise :**

L'architecte des Bâtiments de France souhaite que les pigeons soient enlevés avant les travaux. Un devis de dépiageonnage a été demandé à SID Bio France, de TANLAY. Le devis s'élève à 658,80 € T.T.C. Le conseil municipal accepte ce devis.

#### **- Logement de la bibliothèque :**

Le devis de Monsieur DAGUET Jean-Michel pour la

pose d'un compteur d'eau individuel au logement de la bibliothèque s'élève à 433,40 € T.T.C. Le conseil municipal accepte ce devis.

#### **- Chemins :**

Monsieur le Maire propose que les chemins soient entretenus par Monsieur RAVISE Éric. Le conseil municipal accepte.

#### **- Terrain :**

Une proposition de vente d'un terrain au Bois de Thury par adjudication a été faite à la commune. Le Conseil Municipal ne désire pas acquérir ce terrain.

#### **- Lampadaires des rues :**

La commission se rendra dans les rues de Thury et des hameaux afin de voir si des lampadaires doivent être rajoutés.

La séance est levée à vingt trois heures cinquante cinq minutes.



Juillet 2014 - Le lavoir de Moulery tombé sous le poids des ans et d'un arbre voisin